



**ZAC GRAND CENTRE A CERGY**  
**Dossier Modificatif et mise à jour de**  
**l'étude d'impact environnemental**

**Bilan de la PPVE**

## Préambule

En application de l'article L 123-19 du Code de l'Environnement, il a été procédé à une consultation publique sur le dossier de réalisation modificatif de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Grand Centre sur la commune de Cergy.

Ce projet ayant été soumis à évaluation environnementale, dans le cadre d'une actualisation, en application de l'article L. 122-1-1 III et suivants du Code de l'Environnement, une participation du public par voie électronique (PPVE) a été organisée par la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise, afin de recueillir l'avis du public.

## Modalités de la procédure de PPVE

Dates : du 09 décembre 2024 au 09 janvier 2025.

Composition du dossier mis à disposition du public :

- le projet de modification du dossier de réalisation de la ZAC
- l'étude d'impact,
- l'avis de l'Autorité Environnementale,
- le mémoire en réponse.

Dossier consultable sous format numérique et en format papier disponible à la mairie de Cergy et à l'Hôtel d'agglomération.

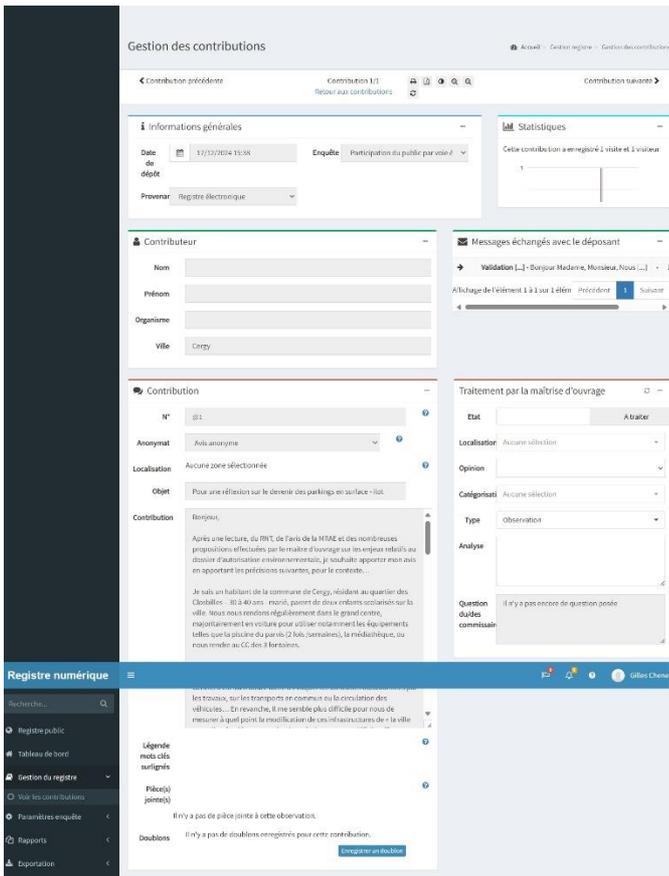
Observations enregistrées sur des registres papiers disponibles en mairie de Cergy et à l'Hôtel d'agglomération ainsi que sur le registre dématérialisé.

## Bilan de la PPVE

Les pièces du dossier mis à disposition du public au format électronique ont fait l'objet de :

- 179 visionnages
- 71 téléchargements
- 26 visites

1 seule observation a été déposée sur le registre dématérialisé et aucune sur les registres papier :



Bonjour,

Après une lecture, du RNT, de l'avis de la MRAE et des nombreuses propositions effectuées par le maître d'ouvrage sur les enjeux relatifs au dossier d'autorisation environnementale, je souhaite apporter mon avis en apportant les précisions suivantes, pour le contexte...

Je suis un habitant de la commune de Cergy, résidant au quartier des Closbilles – 30 à 40 ans - marié, parent de deux enfants scolarisés sur la ville. Nous nous rendons régulièrement dans le grand centre, majoritairement en voiture pour utiliser notamment les équipements telles que la piscine du parvis (2 fois /semaines), la médiathèque, ou nous rendre au CC des 3 fontaines.

En premier lieu, je souhaite saluer les changements qui se sont déjà opérés dans le cadre de ce projet tentaculaire de la ZAC du Grand Centre. Il est sans doute facile d'évoquer les difficultés occasionnées par les travaux, sur les transports en commun ou la circulation des véhicules... En revanche, il me semble plus difficile pour nous de mesurer à quel point la modification de ces infrastructures de « la ville nouvelle » fondée sur un urbanisme à niveau, est un défi de taille pour tous les acteurs du projet...

Et pourtant, une partie des résultats sont là. En quelques minutes à pied, nous pouvons parcourir le CC requalifié pour ensuite rejoindre le bassin nordique (par exemple) en profitant, en partie de la végétalisation mise en œuvre sur la dalle. Nous attendons avec impatience la finalisation des travaux du pôle gare.

Par rapport aux modifications à venir, mes réflexions se portent sur deux enjeux qui sont, à mon avis très corrélé :

- La « déminéralisation » de la dalle avec la réduction des îlots de chaleurs identifiés dans le dossier
- La mobilité douce et les coupures urbaines générées notamment par la très grande offre de stationnement sur ce secteur.

#### 1/ La lutte contre les îlots de chaleur (ch. 5.5.4 du RNT)

Je trouve l'illustration de la figure n°58 très pertinente pour identifier cette problématique. J'espère voir les exemples proposés en termes de végétalisation, de choix des matériaux mis en œuvre pour permettre de baisser sensiblement la température réelle ou ressentie lors des chaleurs estivales. En revanche je m'interroge sur le devenir des parkings au niveau des « arcades » ou du « marché neuf » qui représente sans doute un îlot de chaleur importante, à proximité des nouvelles résidences étudiante, en plus d'être un endroit relativement « moche ».

#### 2/ Encourager la mobilité active / traiter une coupure urbaine

Je remarque régulièrement que les étudiants du site des Chênes sont amenés à traverser les parkings publics (marché neuf) pour rejoindre le grand centre. Je trouve ce parcours compliqué, et très désagréable du point de vue des piétons. En vélo, en passant via la passerelle de la CCI, cet accès au centre est peu lisible, voire impossible sans

*mettre pied à terre. Il constitue, en quelques sorte une coupure urbaine.*

*Comme beaucoup, j'utilise régulièrement le parking des arcades afin de déposer l'un de mes enfants à la piscine pour son entraînement. Comme lu dans le dossier, le taux d'occupation de ce parking est plutôt faible en semaine et son taux de rotation également. Pourtant beaucoup évoqueront qu'il est difficile de se garer... à moins de 100m de la préfecture... Certainement. Pourtant à 500m, à 5 ou 10 minutes à pied, l'offre de parking, notamment via les 3 fontaines est surdimensionnée. Avant d'envisager une transformation couteuse des parkings et devoir défendre le bienfondé de celle-ci fasse aux commerçants (notamment), il est peut-être opportun de réfléchir une transformation tactique, temporaire de cet espace (à l'exemple de « la rue aux enfants »).*

*Proposition : Réfléchir à une neutralisation temporaire de quelques parkings en face de la résidence « Kley » pour proposer un itinéraire à la fois :*

- Cyclable
- Piéton
- Apaisé
- Végétalisée

*Quoi : Une expérimentation via quelques coups de peintures et la mise en place de quelques pots de fleurs...*

*Pour qui : Pour les étudiants, les employés du nouvel îlot, les habitants du secteur, les vélotafeurs.*

*Quand : À l'occasion des premières chaleurs estivales (de mai à septembre ?).*

*Comment : Les étudiants auront sans doute beaucoup d'idées pour mettre sur pied quelques choses...*

*Référence : « Approche tactique pour aménager les espaces publics autrement » publié par l'institut Paris Région en 2024.*

*En conséquence, je serai sans doute, personnellement amené à me garer plus loin, aux 3 fontaines par exemple, à marcher 10 minutes parmi les nouveaux aménagements, un effort insoutenable ; et être tenté d'acheter 2 ou 3 bricoles sur le parcours dans les commerces sur le chemin...*

*Enfin, pour les automobilistes pressés, un affichage dynamique à proximité de ces parkings, en temps réel, des 1199 places disponibles aux 3 fontaines ou des autres parkings en sous-sol peut être pertinent.*

## Synthèse de la CACP

La contribution déposée sur le registre met en lumière la qualité des premiers aménagements entrepris au sein de cette ZAC. Il est notamment évoqué les continuités piétonnes satisfaisantes qui permettent d'assurer le lien aux équipements, commerces et services (Centre Commercial/Pôle Gare/ Bassin Nordique) pour les habitants.

Deux principaux enjeux sont présentés dans cette contribution et donnent lieu à quelques propositions :

- 1- La réduction des îlots de chaleur au travers de la déminéralisation de la dalle notamment

La contribution souligne la qualité du diagnostic et du projet de végétalisation. Elle propose de désimperméabiliser les parkings Arcades et Marché neuf.

- 2- Le traitement des coupures urbaines occasionnées par les espaces de stationnement en périphérie de la dalle (Parkings Arcades et Marché neuf notamment) afin de faciliter les passages piétons.

En conclusion, il faut noter que ces enjeux sont bien identifiés par la CACP au sein du Plan guide, du dossier de réalisation et de l'étude d'impact. Ils seront traités avec la plus grande attention dans les opérations d'aménagement.